



Les Doyes dans les Sabots

ANGE COURT FRANCE – Ardennes(08)



22^{ème} Marche Populaire Internationale



**Dimanche
15 Mars 2020**

Parcours : PA, 10, 15 et 20 km

Membre de la FFSP n°F0969

Visa FFSP 2020-08-319-T

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉: contact@ffsp.fr

 facebook.com/ivv.france



Groupama



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

- Départ et arrivée :** Place du château, salle Henry Philippe
08450 ANGECOURT
- Horaires :** Départ de 8h00 à 14h00 pour les P.A.- 10 et 15 km.
Départ de 8h00 à 13h00 pour le 20 km.
Arrivée limitée à 17 heures.
- Parcours :** PA , 10, 15 et 20 km, sans difficultés particulières.
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.
- Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de 2€**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.
Licence gratuite pour les – de 12 ans et les handicapés (réglée par le CD 08-55)
- Contact :** DERULLE Benoît
08450 ANGECOURT
Téléphone: 06.73.62.40.99
Benoit.derulle@wanadoo.fr
- Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
- Ravitaillement :** Boissons et petites collations gratuites aux point de contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.
- Avis importants :** Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- Secourisme :** **Premiers secours :** Mis en place par l'association dès le départ.
Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.